



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)  
‡ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques) : (41-22) 740 14 29  
Messagerie électronique : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### **ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT**

#### *Calcul des émoluments et taxes*

1. Une feuille de calcul pour calculer les émoluments et taxes (y compris les taxes individuelles) qui doivent être payés à l'égard des demandes internationales, des désignations postérieures et des renouvellements est à présent disponible dans la page d'accueil de l'OMPI sur Internet (<http://www.OMPI.int>), sous la rubrique "Information sur le système de Madrid". L'utilisation du calculateur nécessite la version 5 (ou une version supérieure) de Microsoft Excel.

2. Pour utiliser le calculateur :

- sélectionner la partie contractante dont l'Office est l'Office d'origine;
- sélectionner le nombre désiré de classes de produits ou services;
- à partir de la liste des dates auxquelles des modifications pertinentes (modifications des émoluments et taxes, adhésions) sont intervenues, sélectionner la date qui précède immédiatement celle à laquelle le calcul doit être effectué (lorsque la présentation de la date dans le PC de l'utilisateur est établie comme suit 'jj.mm.aa' sur le panneau de configuration de Windows, le calculateur sélectionnera automatiquement la dernière date pertinente);
- sélectionner 'demande internationale', 'désignation postérieure' ou 'renouvellement';
- sélectionner les parties contractantes qui doivent être désignées ou cliquer sur 'sélectionner toutes les parties contractantes' (le calculateur évincera toute désignation qui ne peut être faite, par exemple lorsque l'Office d'origine est l'Office d'une partie contractante liée seulement par l'Arrangement et qu'une partie contractante liée seulement par le Protocole est sélectionnée);
- lorsque la marque est en couleur, ou est figurative ou contient des éléments figuratifs, ou s'il s'agit d'une marque collective, cliquer sur la ou les cases appropriées;
- cliquer sur 'calculer'.

Pour inclure une limitation du nombre de classes à l'égard d'une partie contractante qui applique une taxe individuelle, cliquer sur le nombre de classes supplémentaires, remplacer par le nombre désiré et appuyer sur ENTER.

3. Toute remarque concernant le calculateur des émoluments et taxes peut être adressée par messagerie électronique à l'adresse suivante : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int).